



Sainte-Foy, 9 juin 2006

Commission conjointe chargée d'examiner le Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna
a/s Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-C81

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les avis d'Environnement Canada sur les enjeux que la commission nous a adressés par courrier, le 19 mai dernier.

1. L'intégrité des propriétés d'Environnement Canada et leur fréquentation par la population à la suite de la réalisation du projet, dont le secteur du bassin Est (marais de Cacouna).

Pour répondre aux normes, et plus particulièrement à la norme Z-276 de l'Association canadienne de normalisation (CSA), le promoteur doit établir un périmètre de sécurité, lequel empiète sur le territoire d'Environnement Canada qui deviendra partie intégrante de la Réserve nationale de la baie de l'Isle-Verte. Actuellement aucune activité n'est réalisée à proximité de cette partie du territoire et nous ne prévoyons aucune activité future dans ce secteur.

Si les conclusions de l'étude d'impact sont justes, les travaux d'implantation du terminal méthanier n'affecteront pas les caractéristiques physiques des habitats situés sur la propriété d'Environnement Canada. Par ailleurs, nous anticipons que le bruit constituera une source potentielle d'impact.

Par exemple, des bruits intenses et répétés peuvent provoquer une relocalisation ou même à la limite un délaissement temporaire des espèces les plus sensibles dans les habitats limitrophes, les bruits peuvent également interférer avec l'observation des oiseaux ou troubler la quiétude des randonneurs ; ce qui pourrait à la limite affecter l'intérêt de la population et la fréquentation du site. La fréquentation actuelle de la propriété d'Environnement Canada est importante, compte tenu de la présence de milliers d'oiseaux en période de migration et durant la saison estivale. Pour la période de mai à octobre seulement, on estime que le nombre de visiteurs varie entre 3000 et 5000 par an.

Toutefois, compte tenu des mesures d'évitement ou de contrôle proposées en période sensible et de la distance qui séparera le site des travaux de celui des secteurs fréquentés par la population sur notre propriété, il nous paraît raisonnable d'anticiper que le projet n'aura pas d'incidence notable sur la fréquentation de notre propriété par la population incluant le secteur du bassin Est.

D'ailleurs, Environnement Canada se propose de prendre les mesures nécessaires pour informer la population qui fréquente le site et assurer un suivi des effets du projet sur sa propriété.

.../2



2. L'habitat des oiseaux migrateurs et marins et les espèces concernées, notamment le Guillemot à miroir.

Le promoteur a proposé une série de mesures qui, si elles sont appliquées, devraient répondre à nos préoccupations concernant les effets potentiels du projet sur les oiseaux migrateurs et marins. Le promoteur s'est d'ailleurs engagé à respecter les lois et règlements en vigueur qui protègent les oiseaux migrateurs.

Lors des travaux, le dynamitage constitue un des éléments du projet qui est le plus susceptible d'affecter les oiseaux migrateurs. Pour cette raison, le calendrier des travaux devra être ajusté pour répondre à ces obligations réglementaires et pour assurer la protection des oiseaux migrateurs.

La partie de la falaise où nichent les Guillemots à miroir est située à bonne distance du secteur des travaux et selon les informations fournies par le promoteur ne serait pas affectée par le dynamitage. Ces travaux seraient réalisés en dehors de la période de nidification et donc sans risque de déranger la colonie. Les activités de nidification du Guillemot à miroir s'étendent du début de mai au début de septembre.

La distance qui séparera la colonie de Guillemot à miroir de la jetée et du quai de débarquement/acostage des navires est suffisamment grande pour limiter les dérangements. Pour cette raison, nous n'anticipons pas d'effets négatifs importants sur la colonie durant la phase d'exploitation. Les Guillemots à miroir étant relativement tolérants au dérangement et à la présence d'activités humaines.

Un suivi de la colonie de Guillemot à miroir serait souhaitable afin de vérifier si les effets réels du projet sont conformes aux effets anticipés. Selon les résultats du programme de suivi, particulièrement si les mesures d'atténuation s'avèrent insuffisantes ou inadéquates, il faudrait prévoir la mise en oeuvre de mesures additionnelles pour la protection de la colonie. Le Service canadien de la faune est disposé à fournir au besoin, avis et conseils sur l'élaboration du programme de suivi.

3. La faune ailée nicheuse du secteur, dont le Bihoreau gris.

Pour les oiseaux migrateurs, tout dérangement majeur ayant cours durant la période de nidification peut nuire au succès reproducteur et même entraîner temporairement ou non le délaissement d'un site par les espèces plus sensibles. C'est pourquoi il est important que les mesures de mitigations proposées pour la protection des oiseaux migrateurs soient appliquées.

Il existe de l'information suggérant que le Bihoreaux gris est sensible aux dérangements. Des travaux de déboisement à 10 m de la colonie de Newport (130 nids en 1983), dans le but de construire un aire de service pour les bateaux, ont provoqué une chute de 35% des effectifs en un an et 6% des nids ont été déplacés vers un autre aire de nidification près de l'original. En 1985, l'espèce avait complètement délaissé le site (Mousseau 1985). Disparition de la colonie de l'île Blanche: 105 nids au début des années 70', 34 nids en 1976 et 0 en 1986 suite au réaménagement de l'île. (Reed 1973 ; BIOMQ). L'intrusion humaine dans les colonies durant la période de reproduction provoque l'abandon de nids nouvellement construit et favorise la prédation (par la Corneille d'Amérique et le Goélands à bec cerclé entre autres), sans compter que bien des jeunes tombent des nids lorsqu'il sont pris de panique. La fréquence de dérangement semble aussi nuire à l'établissement des nicheurs tardifs (Tremblay et Ellison 1979). Selon Léveillé (1984), le dérangement humain serait un facteur limitant pour cette espèce.

En conclusion de leur revue de littérature, Carney et Sydeman (1999) recommandent pour minimiser le dérangement aux colonies de hérons, de créer des zones-tampons ayant de 50m à 250m entre les colonies et les activités humaines, sans pouvoir préciser davantage.

La colonie de Cacouna est localisée à environ 150m des infrastructures proposées à l'extrême sud-est de la zone à l'étude. Si des travaux très bruyants avaient lieu dans cette partie (extrême sud-est) de la zone à l'étude, de la mi-avril au début d'août, soit lors de la période approximative de nidification de cette espèce, ces travaux seraient donc susceptibles de déranger ces oiseaux dans leurs activités de nidification. Le bruit pourrait avoir une influence négative, mais la présence humaine à proximité immédiate de la colonie serait encore plus dommageable. Si la colonie est abandonnée, il n'est pas certain que le site soit à nouveau réutilisé par la suite.

Des mesures de protection particulières sont nécessaires, et parmi ces mesures, le promoteur doit s'assurer d'éviter le va-et-vient à proximité de la colonie. Nous sommes d'avis qu'un programme devrait être également mis en oeuvre par le promoteur pour assurer le suivi des effets du projet sur la colonie et qu'il devrait s'engager à mettre en oeuvre les mesures additionnelles nécessaires pour la protection de la colonie, si contrairement aux attentes, les mesures de mitigations proposées s'avéraient insuffisantes. Le Service canadien de la faune est disposé à fournir, au besoin, avis et conseils à cet effet.

4. Les contraintes résultant de l'insertion éventuelle du gazoduc sur les propriétés d'Environnement Canada et dans le milieu aquatique du bassin Ouest.

Selon les informations préliminaires que l'on nous a transmises, le tracé du gazoduc serait à l'extérieur de la propriété d'Environnement Canada et aucune activité liée au projet de gazoduc ne serait réalisée sur nos terrains. Cependant, nous sommes préoccupés par la proximité du gazoduc mais surtout des travaux d'installation de ce dernier et de leurs effets sur notre propriété, ses ressources et ses usages.

Par exemple, en ce qui a trait au passage en milieu aquatique, nous sommes d'avis qu'il serait préférable que le tracé évite le milieu aquatique et se fasse en berge ouest le long de la route d'accès du Port. Le bassin Ouest est très important pour la conservation des habitats à Cacouna. Comme nous avons pu le constater, il existe un lien entre le niveau d'eau du Bassin Ouest et le marais du côté Est de la digue. Il nous paraît essentiel de conserver un tel plan d'eau afin de maintenir l'intégrité du milieu humide qui se prolonge sur notre propriété.

Par ailleurs, advenant que la digue devienne l'accès au Port Méthanier, bien que ne faisant pas partie de notre propriété, ce pourrait avoir un effet très négatif sur la fréquentation du Bassin et du Marais par les oiseaux, en coupant littéralement en deux l'habitat. Actuellement, l'absence de dérangement sur la digue constitue un attrait pour la sauvagine et autres espèces d'oiseaux aquatiques. Certains indices suggèrent que le trafic routier actuel favorise un déplacement des habitats préférentiels des oiseaux vers la digue et le marais. Nous craignons qu'une augmentation du trafic routier sur la digue puisse avoir des effets négatifs importants sur la fréquentation de l'habitat par les oiseaux.

5. L'intégrité des habitats fauniques désignés tels que les refuges nationaux de faune ainsi que les aires en voie de désignation dans la région.

La Région compte plusieurs territoires protégés (RNF Baie de L'IsleVerte, RNF des Îles de l'Estuaire, Parc Marin Saguenay Saint-Laurent) ce qui la rend particulière à bien des égards. Plusieurs espèces en péril s'y retrouvent également. Par ailleurs, la région est aussi l'objet de nombreux projets de développement (agricole, énergétique, industriel, touristique, etc). Le défi est d'évaluer les impacts qu'auront tous ces projets

additionnés. Nous sommes d'avis que le développement doit se réaliser dans le respect des particularités naturelles de la Région.

Le site ornithologique de Gros-Cacouna quant à lui sera intégré dans la Réserve nationale de faune de la baie de l'Isle-Verte. La vocation à long terme de ce site sera donc dévolue à la conservation des habitats et la mise en valeur de ceux-ci. Bien que de nombreux projets puissent être souhaités par différents intervenants, Environnement Canada ne pourrait être favorable à des projets qui menacent l'intégrité de ses aires protégées.

6. Les conclusions sur le rayon d'impact présentées dans le mémoire d'Environnement Canada (1981) et leur utilisation pour le projet de 2006

Les outils et la méthodologie utilisés dans l'analyse de risques de DNV pour le projet d'aujourd'hui rencontrent les normes et les exigences réglementaires actuelles. Le logiciel PHAST, entre autres, est reconnu mondialement comme un des meilleurs. Il est celui qu'on utilise le plus dans les analyses de risques des installations assujetties au Règlement sur les urgences environnementales d'Environnement Canada et dans les divers CMMI au Québec.

PHAST et la méthodologie tiennent compte des dernières innovations techniques et scientifiques ainsi que de l'historique des dernières années en termes d'accidents. Les résultats du mémoire de 1981 sont ceux fournis par des logiciels et formules mathématiques datant de 1975.

Il faut se rappeler que l'émission des vapeurs de GNL se fait rapidement et que ces vapeurs vont s'élever aussi rapidement dans l'atmosphère, car elles sont plus légères que l'air. Les vapeurs d'une fuite de GNL liquide vont restées près de la surface jusqu'à ce qu'elles se mélangent dans l'air et se réchauffent à une température d'environ -108 °C où elles deviennent plus légères que l'air et vont tendre à s'élever et se disperser rapidement. La densité de ces vapeurs est d'alors 0.55 lorsque l'équilibre thermique est atteint. (réf. Consequence Assessment Methods for Incidents Involving Releases from Liquefied Natural Gas Carriers, ABS Consulting, 13mai 2004.

De plus, les résultats obtenus par les logiciels d'aujourd'hui sont conservateurs et donnent souvent des résultats plus importants que la réalité, ce qui en soit est une bonne chose en tant que mesure de prévention. Une étude publiée récemment démontre ce fait. (The First Responder, Aristatek, Technically Speaking, Are Gas Dispersion Models Too Conservative? by Dr, John Nordin, Volume IV Issue2, June 2005).

En conclusion, nous préconisons l'utilisation des résultats de l'analyse de risque de 2006 qui sont à la fine pointe de la science plutôt que ceux de 1981. En rappelant que les logiciels d'aujourd'hui sont conservateurs et donnent des rayons d'impact plus grand que la réalité.

En espérant le tout à la satisfaction des membres de la commission.

Veuillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Breton, analyste principal

- c. c. Éline Bolduc (Transport Canada)
Claude Brassard (Pêches et Océans Canada)
Jacques Grondin (Agence canadienne d'évaluation environnementale)
Marc Provencher (Environnement Canada)